

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 mai 2018**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1  
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2  
 Madame Diane Parent, conseillère # 3  
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4  
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5  
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

**75-18**

### **ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter les procès-verbaux du 3 et 9 avril 2018.

\_\_\_\_\_  
**Maire**

### **LISTES DES FACTURES**

<b>SALAIRES et DÉDUCTIONS</b>	
<b>Remise Fédérale</b>	940.50
<b>Remise Provinciale</b>	2 448.16
<b>Administration</b>	1 843.12
<b>Conciergerie</b>	566.05
<b>Coordonnateur en loisir</b>	3 047.98
<b>Eau potable</b>	791.52
<b>Eau usée</b>	25.53
<b>Égout</b>	-
<b>Inspecteur municipal</b>	331.93
<b>Voirie</b>	995.78
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
<b>Entretien éclairage de rue</b>	324.35
<b>Entretien hiver route Ste-Jeanne</b>	519.29
<b>Déblaiement fossé route Harvey (débordement d'eau)</b>	356.42
<b>Entretien et réparation véhicule voirie</b>	93.18
<b>Contrat enlèvement de la neige (5/6)</b>	19 421.64
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>Collecte ordure et récupération (4/12)</b>	1 868.50

<b>DIVERS</b>	
Électricité (éclairage public)	391.86
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	659.00
Téléphone (centre)	73.66
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	386.20
Téléphone (cellulaire)	92.99
Fond d'information du territoire	4.00
Essence, huile et diesel	926.01
Frais de postes (journal)	61.23
Frais de postes (timbres)	293.19
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	80.96
Frais publication appel d'offres AIRRL, vidange boues bassin	885.31
Frais de postes (loisir intermunicipal)	248.55
Papeterie et fourniture de bureau	251.04
CNESST (frais dossier annuel+ajustement 2017)	82.17
Contrat de service photocopieur	508.88
Quote-part Ville Amqui 2018 - piscine	857.00
Frais publication offre d'emploi coordonnateur loisir	717.21
1er versement CLSC	2 500.00
Article de quincaillerie et outillage, piles, clé	204.81
Frais formation	142.57
Article de nettoyage	16.95
Frais de déplacement coord. Loisir (janvier-mars)	125.20
Formation	97.71
Chapiteau-Achat regroupé loisir (dépôt 50%) No 70-18	4 883.56
OMH ajustement 2017 à payer No 66-18	1 658.29
Cotisation 2018 VVS No 68-18	63.00
Cotisation 2018 URLS No 69-18	100.00
	<b>49 885.30</b>

### Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

**76-18**

### ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

---

**Maire**

**77-18**

**APPUI**

**Projet d'amélioration des infrastructures du Camp musical du lac Matapédia**

**Considérant** que le Camp musical du lac Matapédia a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

**Considérant** que le projet pour la mise à niveau et l'agrandissement des bâtiments existants est estimé à 1,27M\$;

**Considérant** que l'exécution de ce projet apporterait la consolidation de l'organisme, qui est le seul du genre dans La Matapédia et dont la survie est menacée par la vétusté de ses installations;

**Considérant** que le Camp bonifie la qualité de vie pour les familles de La Matapédia et l'attractivité du milieu;

**Considérant** que le Camp musical améliore l'offre touristique en accueillant des familles de partout au Québec;

**Considérant** que le Camp contribue significativement à la formation de la relève artistique dans la région de même qu'à l'élargissement des publics, grâce aux activités de formation et de diffusion;

**Considérant** que le Camp maintient dans le milieu une offre culturelle et artistique accessible et de grande qualité;

**Considérant** que le Camp musical du lac Matapédia souhaite poursuivre et bonifier les partenariats avec le milieu;

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse donne son appui au Camp musical du lac Matapédia pour leur projet d'amélioration des infrastructures.

---

**Maire**

**78-18****APPUI****Mise en place d'un bureau gouvernemental fédéral sur le territoire de La Matapédia**

**Considérant** que la population matapédienne connaît une décroissance depuis plus de cinquante ans et que les perspectives démographiques indiquent que la population matapédienne chutera de 10,1% d'ici 2036;

**Considérant** que l'indice de vitalité économique (2014), produit par l'Institut de la statistique du Québec, classe La Matapédia au 100e rang sur 104 MRC;

**Considérant** que les indices de revenu moyen et de taux de chômage classent La Matapédia au dernier rang parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent;

**Considérant** que La Matapédia fait face à des enjeux importants quant à la démographie, au vieillissement de la population et à l'attractivité de son territoire;

**Considérant** que les intervenants de La Matapédia travaillent ardemment pour créer et mettre en place des solutions concrètes et significatives pour assurer son développement;

**Considérant** que le contexte géographique et socioéconomique de La Matapédia est propice à l'implantation d'un service fédéral pour desservir l'Est du Canada;

**Considérant** que l'installation d'un bureau fédéral dans La Matapédia est un engagement pris par M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia lors de la dernière campagne électorale;

**Considérant** que La Matapédia possède un seul bureau fédéral, à Causapscal, et que celui-ci ne compte que quelques employés;

**Considérant** que des municipalités canadiennes, dont Miramichi au Nouveau-Brunswick, ont pu compter sur l'implantation d'un centre de services fédéral au cours des dernières années;

**Considérant** que le centre de services fédéral de Miramichi, municipalité comptant une population comparable à celle de l'ensemble de La Matapédia, a permis la création de plusieurs centaines d'emplois;

**Considérant** que M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia a déjà rencontré la MRC de La Matapédia et qu'une démarche est engagée pour préparer un document argumentaire à déposer auprès du gouvernement fédéral;

**Considérant** qu'un comité de citoyens a déposé au député fédéral ainsi qu'au ministre Navdeep Singh Bains, ministre de Développement économique Canada un document visant l'«*implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia*»;

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la demande initiée par le regroupement de citoyens matapédiens visant l'implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia.

---

**Maire**

**79-18**

**DON**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ au Camp musical du lac Matapédia, montant qui sera distribué en bourses.

---

**Maire**

**80-18**

**DON**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à Relais pour la vie de la société canadienne du cancer.

---

**Maire**

**81-18**

**AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné voulant que le règlement 2018-03 soit adopté lors de la séance du 4 juin 2018, concernant l'abrogation du règlement 2001-02.

---

**Maire**

## **PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2018-03 effectue l'annulation du règlement 2001-02 relatif à un emprunt octroyé de 505 000\$ pour la construction d'une nouvelle source d'alimentation en eau potable (incluant chloration et travaux connexes) sur le territoire de Saint-Moïse. Le montant de l'emprunt n'a pas été utilisé.

**82-18**

### **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE**

**Attendu que** la Municipalité Paroisse de Saint-Moïse a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 1977-1A à coût moindre que celui prévu initialement;

**Attendu que** le coût réel des travaux s'élève à 277 702\$;

**Attendu que** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**Attendu qu'il** existe un solde de 31 298\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Attendu qu'il** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 1977-1A pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement :

**Que** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 1977-1A soit réduit de 309 000\$ à 277 702\$;

**Qu'une** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

**Maire**

**83-18**

### **MANDAT REFINANCEMENT**

**Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions**

**Attendu que** conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

**Attendu que** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**Attendu que** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement :

**Que**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

---

**Maire**

**84-18**                    **PROJET DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de lotissement de 71 terrains du Lac Falardeau sur le lot 5099025.

---

**Maire**

**85-18**                    **DÉROGATION MINEURE 04-2017**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Jean-Marc Landry pour l'immeuble sis au 43, chemin Ross.

Cette demande consiste à la construction d'un garage (entrepôt) dont la superficie au sol excède 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et dont la porte aura une hauteur de 3 mètres au lieu de 2,75 mètres, comme autorisé au règlement de zonage.

---

**Maire**

**86-18**                    **DÉROGATION MINEURE 01-2018**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Yannick Picard pour l'immeuble sis au 15, route 132.

Cette demande consiste à la construction d'un garage dont la superficie au sol excède 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et dont la porte aura une hauteur de 3 mètres au lieu de 2,75 mètres, comme autorisé au règlement de zonage.

---

**Maire**

**87-18**                    **FORMATION**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à payer les frais d'inscription de 114,98\$ pour la demi-journée de formation sur l'eau à l'Isle-verte et les frais d'inscription de 1 144,00\$ pour une formation de 3 jours sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable.

---

**Maire**

**88-18**                    **ADDENDA ENTENTE INTERMUNICIPALE**

**Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de La Matapédia - ADDENDA**

**Considérant** que le conseil de la MRC de La Matapédia propose un addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique qui consiste à soustraire les frais de déplacement du personnel des frais de base mentionnés à l'article 5 de l'entente;;

**Considérant** que l'objectif visé par cette modification est de maintenir le montant des quotes-parts le plus bas possible pour le service de génie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement

Que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'addenda à l'entente intermunicipale entre la MRC de La Matapédia et les municipalités de la MRC relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique, l'addenda proposé consiste à enlever les frais de déplacement du troisième paragraphe du premier alinéa de l'article de ladite entente.

D'autoriser Monsieur Paul Lepage, maire à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité.

---

**Maire**

**89-18**

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 488 013,15\$ et des dépenses totalisant 337 788,30\$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018.

---

**Maire**

**90-18**

**COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts la dernière semaine de mai.

---

**Maire**

**91-18**

**PROGRAMME PAPERS**

**Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS)**

**Considérant** l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Moïse veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulant pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

**Considérant** que l'administration de la municipalité de Saint-Moïse désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

---

**Maire**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h00.

---

**Président**

---

**Secrétaire**

